



Le nouveau dispositif de prévention des infections associées aux soins:

Les centres d'appui pour la prévention des infections associées
aux soins (CPias)

**Journée annuelle de prévention
des infections associées aux soins**

le 30 juin 2017

Contexte

- Evolution du programme de prévention des infections associées aux soins : **Propias**
 - élargissement aux 3 secteurs de soins autour du parcours de soins,
 - pilotage DGCS-DGOS-DGS
- Réforme des **territoires** : réduction du nombre de régions impacte les structures régionales
- Réforme des **vigilances**
- Création de la nouvelle Agence Nationale de Santé Publique en mai 2016

Historique

**5 CCLin (1992)
+ 26 Arlin (2006)**

CCLin: structure d'encadrement et organe de coordination, d'assistance et d'animation des Antennes Régionales (Arlin)
Bénéficiaires : ETS publics, privés, EHPAD

Arlin: Relais de proximité des CCLin ; Assistance de proximité aux établissements



Missions des CPIAS

Décret n° 2017-129 du 3 février 2017 relatif à la prévention des infections associées aux soins

- **Un Centre par région fusionnant les CCLIN et les ARLIN et assurant les 3 missions suivantes :**
 - Expertise et appui aux ARS, ES, EMS et professionnels de santé
 - Animation des réseaux de professionnels autour des IAS et des résistances aux antibiotiques
 - Appui à l'investigation et à la gestion des IAS
- **Appel à candidature régional sur la base d'un cahier des charges national pour désigner l'ES porteur du projet de CPIAS et dans lequel il est implanté**
- **Convention ARS / ES pour une durée de 5 ans renouvelable**
 - Un programme de travail établi avec ARS
 - Rapport annuel à l'ARS
- **La possibilité pour un CPIAS de participer aux appels à projets nationaux de l'ANSP pour la surveillance des IAS (ex. animation de réseaux de surveillance)**

Arrêté du 7 mars 2017 : cahier des charges des missions régionales

Missions d'expertise et appui

- **Conseil et assistance technique** pour des questions d'ordre scientifique, technique ou organisationnel en provenance des établissements de santé, établissements et services médico-sociaux et professionnels de santé du secteur des soins de ville, de l'ARS ou du ministère chargé de la santé ;
- **Identification** des problématiques régionales en termes de risques infectieux associés aux soins à partir notamment des demandes de conseils, des signalements et alertes et résultats des surveillances et enquêtes épidémiologiques ;
- **Contribution** à l'élaboration de la stratégie et des plans régionaux de prévention des IAS ;
- **Valorisation** des données et **promotion** de la déclaration des IAS, notamment par l'organisation ou l'appui aux retours d'expérience.

Arrêté du 7 mars 2017 : cahier des charges des missions régionales

Mission d'Animation territoriale, accompagnement, formation

- **Constitution et animation** de réseaux de professionnels (établissements de santé, médico-sociaux, ville) ;
- **Aide à l'interprétation, la diffusion** et l'appropriation des recommandations, réglementations, études, actions de surveillance, et campagnes nationales, y compris la promotion de la vaccination, en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées ;
- **Contribution à l'information** et la formation des acteurs de la prévention des IAS, des professionnels de santé et des usagers, notamment par l'organisation d'actions de formation continue, le développement et la promotion de nouveaux outils pédagogiques de gestion des risques, ou la participation à la conception ou la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation pour la santé en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées ;
- **Contribution à l'animation** du réseau des référents chargés du conseil et de l'appui aux prescripteurs d'antibiotiques en lien avec l'ARS ;
- **Actualisation** de l'annuaire des ressources au niveau régional (mailings, gestion des inscriptions, formulaires...).

Arrêté du 7 mars 2017 : cahier des charges des missions régionales

Mission de surveillance, investigation et appui à la gestion de la réponse

- **Investigation** des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre des déclarations prévues à l'article R.1413-79 du CSP ;
- **Suivi et appui** à la gestion des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre du signalement ; proposition de préconisations, de pistes d'amélioration des pratiques ou de l'organisation, et d'évaluations de leur mise en place, le cas échéant ;
- **Accompagnement à la gestion des risques** et réalisation d'évaluation des pratiques de prévention des infections associées aux soins, notamment sur site ;
- **Préparation et aide à la gestion** de risques sanitaires émergents d'origine infectieuse et à potentiel épidémique.

LES MISSIONS NATIONALES (2018) ANSP

seules les CPIAS peuvent y répondre.

- **PERIMETRE : Missions ACTUELLES, A REVOIR**
 - [En termes de priorités et objectifs \(surveillance\)](#) [En termes de format](#)
 - EN PRATIQUE : 10 MISSIONS NATIONALES IDENTIFIEES AUJOURD'HUI
 - 1 mission Signalement (coordination nationale SpFrance)
 - 5 missions Réseaux nationaux de surveillance continue en incidence
 - BMR-ICD, ATB, ISO, REA, CV-ex AES
 - 1 mission Enquêtes / Etudes (enquêtes de prévalence quinquennales, ES et EHPAD)
 - 1 mission Audits et évaluation des pratiques de prévention des IAS (GREPHH)
 - 1 mission Documentation, information, communication (Nosobase® + site CClin/Arlin)
 - 1 mission Formation, sensibilisation à la prévention des IAS (REX, Gestion des risques, ...)

- **Contribution à l'animation du réseau des référents chargés du conseil et de l'appui aux prescripteurs d'antibiotiques (en lien avec le chargé de mission ARS)**
 - Pour mémoire le conseil et l'appui consiste à fournir aux prescripteurs d'antibiotiques et à leur demande un avis, une expertise face au cas particuliers d'un patient ou d'un résident (physique, conseil téléphonique ou télématique) et leur apporter une offre de formation
- **Intégration de Medqual et Consores, structures en charge du suivi national des consommations et de résistance aux antibiotiques, respectivement dans les CPIAS Pays de Loire et Grand Est**



- Mars 2017 :
 - publication de l'arrêté relatif aux déclarations des infections associées aux soins et fixant le cahier des charges des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins
 - lancement de l'appel à candidatures régional
- Désignation des responsables des CPIAS par les ARS : à partir du 30 juin 2017. Choix des CPIAS effectuant des missions nationales deuxième semestre 2017
- Année 2017: année de transition, financement inchangé par MIG aux ES supportant les structures CCLIN / ARLIN
- 1 Janvier 2018 Fonctionnement effectif des CPIAS

En conclusion

Un changement majeur mais dans la continuité

Une nécessité optimiser l'expérience acquise des CCLIN et ARLIN et de leurs réseaux

Une volonté accompagner au mieux les équipes dans le changement

Un effort de communication à développer